



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 janvier 2021

**N°2021/07 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL/DETR POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE CENTRALE**

L'an deux mille vingt et un le 27 janvier à 16H00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle des fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 janvier 2021.

Etaient présents : 23

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Emmanuel FONKING, Nadège ABBADIE, Azdine RAMDAN, Geneviève CAIN, Birgit SCHRUFER

Pouvoirs : 5

Monsieur Philippe RIERA à madame Geneviève CAIN, monsieur Eric KRAEMER (présent et votant en son nom propre à partir de 16h50) à madame Nadège ABBADIE, monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGEBAULT, madame Tiphaine TOKPAN à madame Geneviève CAIN, madame Fathia BEN MABROUK à monsieur Manuel MEZE

Absents excusés : 1

Monsieur Ange AMBROSIO

Mme Annick PANE a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20210127-2021-07DEL-DE
Date de télétransmission : 29/01/2021
Date de réception préfecture : 29/01/2021

VU l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

VU les articles L 2334-32 et suivants du Code général des collectivités territoriales CGCT,

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 18 janvier 2021,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

AUTORISE le maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention dans le cadre de la DSIL ou DETR 2021 à hauteur de 80% pour la construction d'une chaufferie centrale dont le coût total est estimé à 404 553 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le

Publié le 03 FEV. 2021

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER
(S. & M.)